Marcoussis, le 29 octobre 2020

Chères dirigeantes, Chers dirigeants,

Ce matin, un Bureau Fédéral Exceptionnel s'est tenu pour évoquer la situation sanitaire de notre pays, et l'impact sur nos compétitions de rugby amateur.

Les décisions prises sont les suivantes :

1. Suspension de l'ensemble des compétitions amateurs jusqu'à début janvier 2021 (sauf compétitions traitées au point 3).

2. Annulation de l'ensemble des phases finales de la saison 2020-2021 pour permettre l'opportunité de finir toutes les compétitions 20/21 à l'issue de la saison.

3. Organisation d'une consultation des clubs de Nationale, de Fédérale 1, de l'Élite Féminine et d'Espoirs pour déterminer les conditions de poursuite de leurs compétitions, en fonction de leur intégration ou non par les autorités, dans le champ professionnel. Le décret d'application à paraître demain, pourrait permettre à certaines compétitions de continuer pendant la période de confinement.

4. Reprise dès lundi prochain, du protocole sanitaire fédéral par la cellule de crise dédiée, sur les bases du décret d'application devant paraître d'ici demain et qui déterminera les conditions de la continuité d'activité sportive pour les mineurs.

Les règlements de compétitions feront l'objet d'une révision et seront soumis au vote de l'Assemblée Générale du 12 décembre prochain.

La FFR valorisera le mérite sportif afin d'éviter les nombreux effets négatifs d'une saison blanche.

Soyez convaincus que la Fédération a pour volonté forte de prendre des décisions adaptées à la situation et au soutien de ses Clubs.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'évolution de la situation.

Sportivement,

La Fédération Française de Rugby